



ARRÊTÉ DU CONSEIL COMMUNAL

relatif à la proclamation d'un membre suppléant du Conseil général

Le Conseil communal de la Commune de Val-de-Ruz,

considérant qu'il y a lieu de repourvoir un siège vacant de membre suppléant du Conseil général, à la suite de la démission de Vincent L'Eplattenier ;

vu le résultat de l'élection du Conseil général, du 25 octobre 2020 ;

vu la loi sur les droits politiques (LDP), du 17 octobre 1984 ;

vu le règlement général, du 14 décembre 2015 ;

sur la proposition du chancelier,

arrête :

Proclamation d'un membre suppléant

Art. 1 :

Grégoire Matthey, vient-ensuite de la liste PLR Val-de-Ruz à laquelle appartient le siège vacant, est proclamé membre suppléant du Conseil général.

Entrée en vigueur

Art. 2 :

Le présent arrêté entre immédiatement en vigueur.

Publication et expédition

Art. 3 :

¹ Le présent arrêté sera affiché et fera l'objet d'un avis dans la Feuille officielle.

² Il sera inscrit au Recueil systématique de la Commune.

³ Il en sera délivré une expédition au nouveau membre suppléant.

Val-de-Ruz, le 24 novembre 2021

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Le président

Le chancelier

R. Tschopp

P. Godat

Distribution (en original) :

- Grégoire Matthey 1
- Chancellerie 1